



**Institut national
de la santé et de la recherche médicale**

Paris, le 23 juillet 2007

Communiqué de presse

A la suite de l'article paru le 21 juillet 2007 dans le journal *Le Monde* sur les négociations en cours entre l'Inserm, sa filiale privée Inserm Transfert et la société Métagenex, l'Inserm souhaite apporter les précisions suivantes :

- Depuis un an, des projets initiés et financés par l'Inserm depuis plusieurs années - également plus récemment soutenus par l'Agence Nationale de la Recherche- ont été interrompus. Ces projets visent à valider - par des développements technologiques et des études cliniques adaptés- la fiabilité d'un test non invasif dans le domaine du diagnostic anténatal des maladies génétiques (telles que la trisomie 21), avant la diffusion de ce test. Cette interruption n'est pas le fait de l'Inserm.

- Du fait, en particulier de ces difficultés, l'Inserm et sa filiale privée ont souhaité obtenir de la société Métagenex les éclaircissements et plans de développement nécessaires avant l'octroi définitif d'une licence exclusive, tenant compte des enjeux majeurs de cette approche diagnostique, applicable à la fois au diagnostic prénatal et à l'oncologie prédictive.

- L'Université Paris V, co-proprétaire des brevets, a adopté une position identique à celle de l'Inserm et Inserm Transfert. Les positions de l'Inserm et de sa filiale sont par ailleurs conformes à des recommandations de l'Institut National du Cancer.

- Des instances éthiques et réglementaires ont été saisies et une inspection a été diligentée ; il serait raisonnable d'attendre leurs conclusions et c'est la position de l'Inserm et de sa filiale.

Contact Presse :

Patrick Chanson
Direction de la communication
01 44 23 60 89